

COMMUNE D'ADE

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice : 13	Date de la convocation : 05/06/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Votants : 13	
Pour : 13	Représentés : Didier LOPEZ par Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA.
Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusés : . Absents : .
	Secrétaire de séance : Florence POIZAC.

Objet : Décision modificative n°1-2023 - DE_018_2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	10000.00	
6015	Terrains à aménager	-10000.00	
61524	Entretien bois et forêts	6500.00	
6161	Multirisques	500.00	
6281	Concours divers (cotisations)	1500.00	
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	-1500.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	500.00	
7022	Coupes de bois		3777.00
73111	Impôts directs locaux		287.00
73118	Autres contributions directes		805.00
74111	Dotation forfaitaire des communes		6187.00
741121	DSR des communes		2627.00
742	Dot. aux élus locaux		255.00
75811	Redev. concessions, brevets, licences, ?		62.00
7588	Autres produits divers gestion courante		-6500.00
TOTAL :		7500.00	7500.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 - 170	Bâtiments publics	11259.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		10000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		6500.00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-447.00
1323	Subv. non transf. Départements		-4794.00
TOTAL :		11259.00	11259.00
TOTAL :		18759.00	18759.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Florence POIZAC

